

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 septembre 2018

VENTE DE PARCELLE AU LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Le Conseil Municipal s'est engagé à céder la parcelle D 825 lot n ° 3 lotissement « Les Noisetiers » d'une superficie respective de 880 m² à M. EVARISTO Alexandre et Mme CARITEY Mathilde au prix de 33 €TTC le m² et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer.

Cette commission sera composée : - Du délégué du Préfet, - Du délégué du tribunal, - D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal a désigné :

- Monsieur **Alain RIBAUD**, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

CESSION TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 1000 ETANGS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2018 concernant le projet de création d'une Maison de Santé.

Pour la réalisation de la création d'une Maison de Santé, la commune de MELISEY propriétaire des parcelles AB 568, 569, 572 et 571 doit les rétrocéder à la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Le Conseil Municipal a accepté de rétrocéder ces parcelles à la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour l'euro symbolique en vue de la création de la maison de Santé.

Vu pour être affiché le 04 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Régis PINOT